



**Le Conseil de développement**

**MODE D'EMPLOI**

**Mars 2017**

# SOMMAIRE

## 1) **Qu'est-ce que le Conseil de Développement ?**

- Pour quoi faire ?
- Quelle composition ?
- Quelle organisation ?
- Qu'est-ce qu'un groupe – projet ?

## 2) **Comment travaille le Conseil de Développement ?**

## 3) **Quelles relations avec la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême ?**

## 4) **Quelles coopérations** avec les autres Conseils de Développement – Coordinations Départementale, Régionale et Nationale

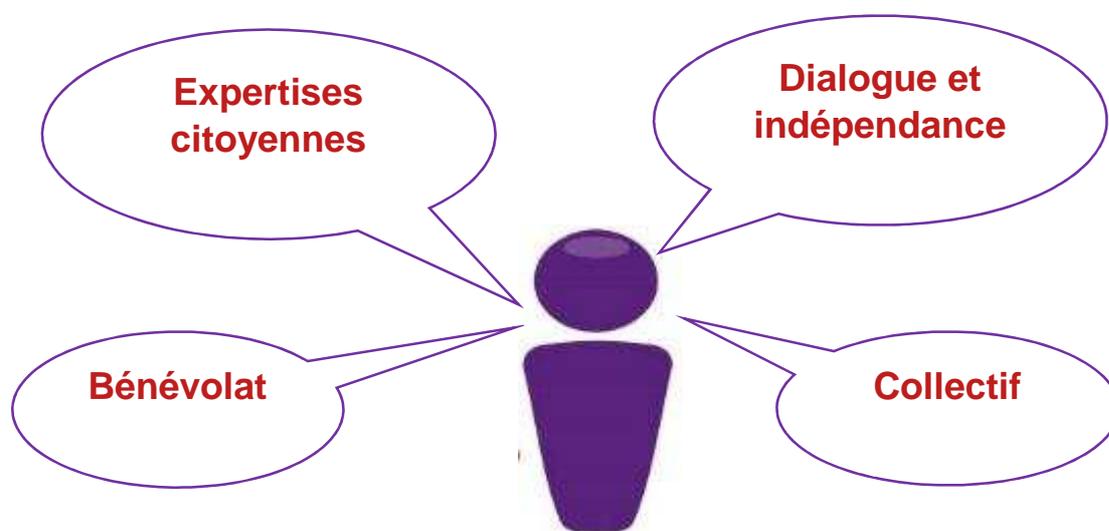
## 5) **Comment s'informer sur le Conseil de Développement**

## Qu'est-ce que le Conseil de Développement ?

C'est une instance de démocratie participative indépendante et neutre, obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale.

(Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Métropole ...) de plus de 20 000 habitants.

(Loi Notré 2015 – Loi Égalité citoyenneté 2017)

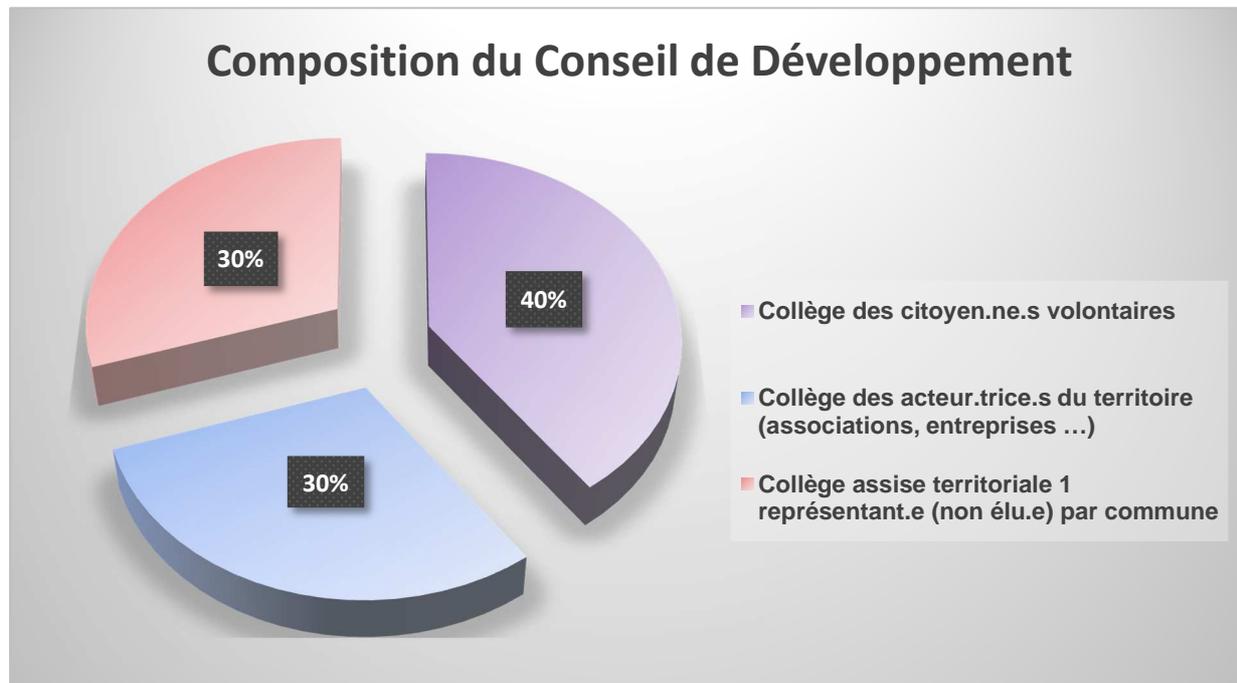


### POUR QUOI FAIRE ?

- U**ne force collective de proposition
- U**n lieu de réflexion pour enrichir les projets de territoire
- U**n espace de dialogue, d'expression libre entre citoyen.ne.s et acteur.trice.s sur des questions d'intérêt commun
- U**n maillon de la formation à la citoyenneté
- U**n espace d'écoute sur les évolutions de la société et les dynamiques citoyennes
- U**n animateur du débat public sur le territoire

## QUELLE COMPOSITION ?

130 membres maximum et 3 collèges



### ➤➤➤ UNE CHARTE D'ENGAGEMENT EST SIGNÉE PAR CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

- Engagement pour 3 ans renouvelable une fois
- Les membres du Conseil de Développement ne doivent pas avoir de mandat électif dans une collectivité locale ou territoriale

# QUELLE ORGANISATION ?

Un fonctionnement souple

**Les séances plénières  
réunissent tous les membres  
du CDD (organe de décision)  
3 ou 4 fois / an**

**Chaque groupe - projet -  
s'organise librement sur  
une saisine ou une auto-  
saisine**

**Environ 1 fois toutes les 3  
semaines**

**4/5 groupes - projets par an  
(le groupe a une durée limitée  
dans le temps )**

**Comité d'animation  
(15/20 personnes  
désignées par la  
plénière)**

**1 fois par mois**

**Il coordonne et anime  
l'activité du Conseil  
de Développement**

**➤➤➤ UNE GOUVERNANCE COLLEGIALE DE 3 CO-PRESIDENT.E.S**

## QU'EST-CE QU'UN GROUPE PROJET ?

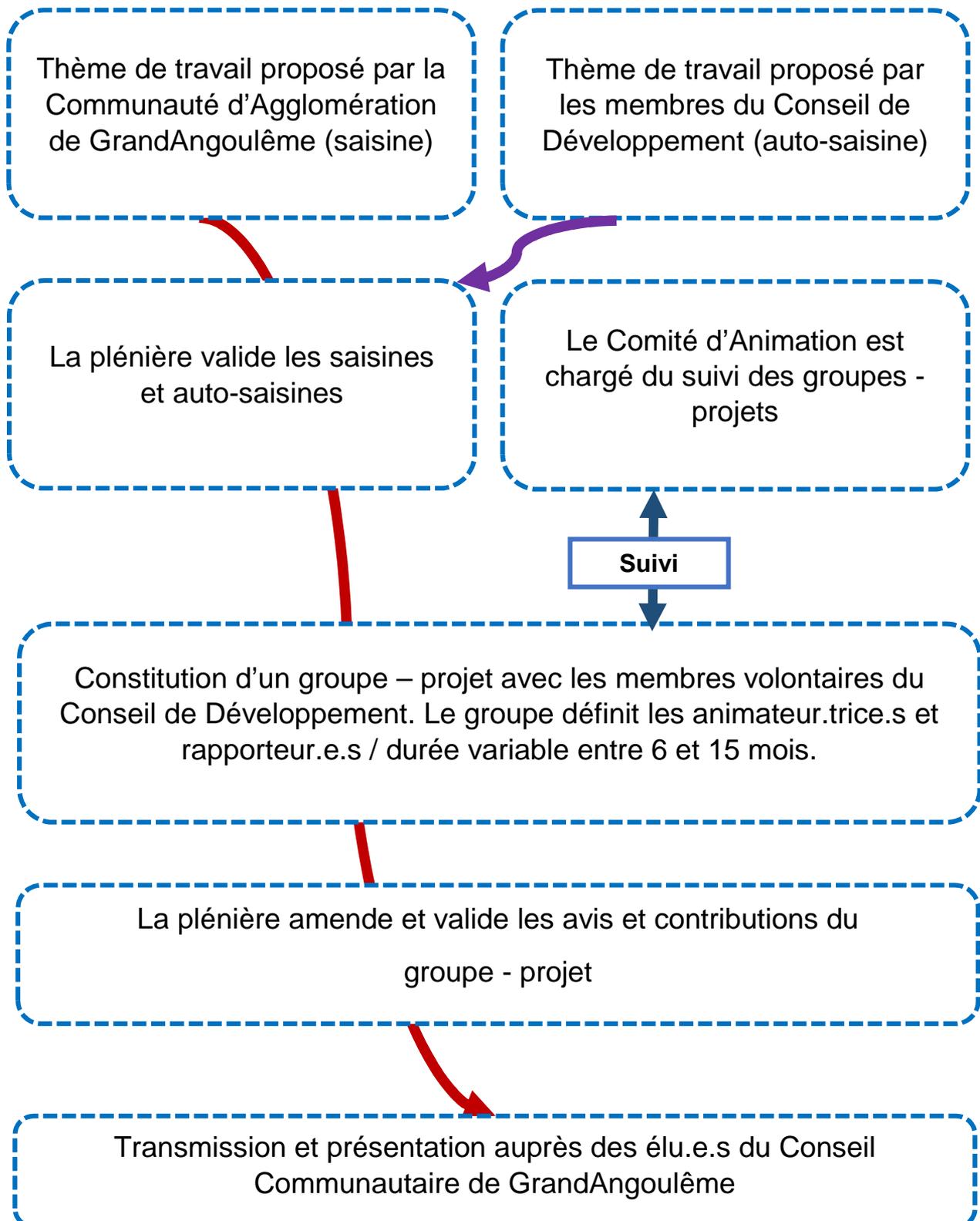
Le Conseil de Développement 2014-2016 a élaboré un guide des groupes – projets pour expliquer

son rôle et ses modalités de fonctionnement.



➤➤➤ GUIDE DISPONIBLE AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT OU EN TELECHARGEMENT SUR LE SITE.

# Comment travaille le Conseil de développement ?



## Quelles relations avec le GrandAngoulême ?

Le Conseil de Développement et la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême ont

formalisé leurs relations dans un protocole de coopération en 2015 et en 2017.

### CE PROTOCOLE PREVOIT :

**Des** rencontres régulières avec le Président, les élu.e.s, l'administration de GrandAngoulême et la gouvernance du Conseil de Développement

**Des** règles et des modalités de coordination autour des saisines faites par le GrandAngoulême et des auto-saisines décidées par le Conseil de Développement

**De** rendre compte aux membres du Conseil de Développement et à la population des suites données par les élu.e.s aux travaux du Conseil de Développement

## Quelles coopérations ?

Le Conseil de Développement est présent dans ces trois coordinations :

**Collectif Départemental des Conseils de Développement du Département de la Charente**

**Coordination Régionale des Conseils de Développement de Nouvelle Aquitaine**

**Coordination Nationale des Conseils de Développement**



# Comment s'informer sur le conseil de développement ?

## »»» LE SITE INTERNET DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

[www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)



-Présentation au grand public du Conseil de Développement et de son fonctionnement

-Accès aux publications et aux contributions et avis du Conseil de Développement

## »»» UNE PAGE FACEBOOK

[www.facebook.com/codevangouleme16/](http://www.facebook.com/codevangouleme16/)



## »»» DES LETTRES D'INFORMATIONS « FLASH » SUR LES EVENEMENTS



Grand Angoulême  
Conseil de Développement  
Partager Échanger Proposer

Lettre flash pour les partenaires n°5 | Juillet 2015



Avancement des travaux des groupes - projets

Le Conseil de Développement a lancé 5 groupes - projets en mars 2015 sur les thèmes :

- des coopérations territoriales
- de la création d'une instance de dialogue social territorial sur le Grand Angoulême en matière d'emploi et de formation
- du bien vivre ensemble
- d'une charte de la participation citoyenne
- de l'organisation du Conseil de Développement

4 mois après voila un point d'étape ... cliquer sur le lien pour [en savoir +](#)

Adoption d'un protocole de coopération entre le Conseil de Développement et le Grand Angoulême

---

### L'EQUIPE TECHNIQUE

- Isabelle MOREAU – Directrice du Conseil de Développement
- Cyndie COUPRIE – Secrétaire du Conseil de Développement

Tél : 05 45 93 08 28

Mail : [conseildedeveloppement@grandangouleme.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandangouleme.fr)

